

Conseil national de la sécurité routière

Le 19 décembre 2012

Séance plénière du 27 Novembre 2012

COMPTE RENDU

Ouverture de la séance :

Le président Armand Jung ouvre la séance du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), en présence du ministre de l'intérieur Manuel Valls.

Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, intervient pour rappeler que la sécurité routière est une priorité du président de la République et affirme sa confiance dans la réinstallation du Conseil National de la Sécurité Routière pour être un espace de concertation et de proposition pour l'action du gouvernement. Il annonce la nécessité de diviser par deux le nombre de victimes pour la période 2011-2020, ce qui revient à se donner pour objectif de passer en dessous du seuil des 2 000 tués sur la route. Il demande au CNSR de réfléchir en priorité sur le sujet des jeunes et des deux roues motorisés, d'évaluer et effectuer des recommandations concernant plusieurs mesures prises récemment comme la présence obligatoire de l'éthylotest, le signalement des radars, et les équipements rétro-réfléchissants pour les motards. Il attend les premières propositions du CNSR début 2013. Le discours du ministre est annexé au présent compte-rendu. Le ministre quitte ensuite la séance.

Le délégué interministériel à la Sécurité Routière, Frédéric Péchenard, présente le bilan de l'insécurité routière sur ces dernières années, le bilan 2011 et les tendances 2012. La préédition du bilan 2011 est distribuée en séance aux membres du CNSR. Après une relative stabilité de la mortalité routière en 2011 par rapport à 2010, l'année 2012 affiche une baisse de 9% sur les 10 premiers mois de l'année par rapport aux 10 premiers mois de l'année 2011. Cependant cette baisse n'est pas uniforme selon les catégories d'usagers. Les deux roues motorisés, malgré un gain important, représentent une part très importante de la mortalité routière comparée à leur part dans le trafic routier. Les jeunes entre 18 et 24 ans sont de loin la tranche d'âge la plus touchée, rapportée à leur proportion dans la population. Les facteurs les plus souvent impliqués dans les accidents de la route sont la vitesse et l'alcool, puis la somnolence, les stupéfiants, le téléphone portable. Le discours du délégué est annexé au présent compte-rendu.

Présentation du fonctionnement du CNSR :

Le Président Armand Jung présente le fonctionnement du CNSR. Il rappelle que la mission parlementaire qu'il avait présidée il y a un an, avec comme rapporteur le député Philippe Houillon, avait exprimé que la réinstallation du CNSR était essentielle pour la sécurité routière. C'est une étape importante pour travailler à l'objectif fixé par le ministre à l'horizon de 2020. Les tous premiers travaux du CNSR

vont se tenir très vite afin de tenir les délais pour répondre aux questions posées par le ministre.

Le CNSR disposera d'un règlement intérieur précisant ses conditions de fonctionnement, discuté à la prochaine séance, et validé par décision ministérielle. Un comité d'experts sera nommé, rattaché au CNSR. Un projet de liste sera prochainement envoyé aux membres du CNSR. Les thématiques prioritaires seront étudiées en commission.

Le président Jung propose d'établir quatre commissions, selon les sujets suivants :

- Les jeunes et l'éducation routière
- Alcool, stupéfiants et vitesse
- Deux roues motorisés
- Outils technologiques.

Un appel à candidature sera lancé pour que les membres du CNSR se positionnent pour participer à ces travaux, voire présider une commission. Les commissions devront être constituées sous quinze jours afin de débiter les travaux en janvier 2013 au plus tard. La commission alcool-stupéfiants-vitesse devra notamment rendre un avis rapide sur l'obligation de détenir un éthylotest, pour que le CNSR fasse une recommandation au ministre dès la première quinzaine de février. Les commissions pourront auditionner des personnes extérieures, spécialistes ou techniciens à leur convenance. Le CNSR se réunira également en séance plénière en mars 2013 afin d'effectuer des propositions de mesures au ministre avant la tenue d'un Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

Un bureau du CNSR sera créé afin de piloter les travaux en effectif plus réduit. Il sera composé de 6 personnes en sus du Président du CNSR et du délégué interministériel à la sécurité routière : les quatre présidents de commission, la présidente de la ligue contre la violence routière et le président de la prévention routière.

Le délégué interministériel précise que les personnels de la délégation sont mobilisés pour apporter leur soutien à l'organisation des travaux du CNSR. Le secrétariat du CNSR est notamment assuré par la secrétaire générale de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR). Le décret validant la composition du CNSR a été préparé et devrait être publié sous peu au Journal Officiel. Les membres sont nommés pour 3 ans. Une liste des membres et leurs adresses mail sera transmise à chaque membre du CNSR s'ils en sont d'accord.

Interventions :

Plusieurs membres interviennent et expriment leur satisfaction liée à la réinstallation du conseil et leur motivation pour participer aux commissions afin d'apporter leur expérience.

Certains sujets ne sont a priori pas couverts par les intitulés proposés pour les commissions, comme le partage de la route, les cyclistes, la sécurité des infrastructures routières.

Le Président Jung indique que la problématique cycliste sera intégrée à la commission sur les deux roues motorisés (intitulé « Deux roues, deux roues motorisés ») ; celle des infrastructures routières à la commission sur les outils technologiques.

Le CNSR est constitué pour 3 ans, le ministre a indiqué des priorités de travail pour les mois qui viennent, mais sur la durée il conviendra d'aborder l'ensemble des sujets. Les intitulés des commissions et leur périmètre pourront évoluer après la première année de fonctionnement.

Certains souhaitent être présents dans plusieurs commissions, ou se faire représenter. Le Président indique que pour le bon fonctionnement des commissions, il convient d'assurer une continuité de présence. Dans le décret, les membres du CNSR sont nommés *intuitu personae*. L'objectif n'est pas non plus de mobiliser tout le monde dans les groupes, car c'est très consommateur en temps. Il assure que chaque président de commission viendra rapporter du travail réalisé au CNSR et tous les membres du CNSR pourront s'exprimer sur les rendus des quatre commissions.

Les membres du CNSR expriment des suggestions et retours d'expérience, qui pourront être repris dans les commissions.

Concernant les jeunes et l'éducation routière :

- développer les actions dans les lycées, notamment sur les conduites addictives (alcool et stupéfiants) ; des comités dans les lycées où les élèves sont impliqués dans leur prévention
- éduquer des candidats au permis aux gestes de premier secours afin de les sensibiliser aux risques
- utiliser la sortie du nouveau permis comme moyen de communication ; introduire des éléments de progression dans la formation du conducteur ; profiter de la durée limitée désormais du permis de conduire
- noter l'expérience belge : il est envisagé une sensibilisation à la sécurité routière tous les dix ans, en liaison avec la durée de validité du permis de conduire.
- l'éducation routière devra assurer la pédagogie des mesures prises
- inclure dans le périmètre « jeunes » ceux qui rentrent dans le monde du travail quel que soit leur âge ou l'âge de leur permis de conduire ; il faut des actions qui ciblent ceux qui touchent leur premier salaire, c'est le moment où ils achètent leur première voiture et se mettent à conduire régulièrement.
- insérer la sécurité routière dans le cursus scolaire ; le comportement du jeune adulte est le résultat de l'éducation dès le plus jeune âge.

Concernant l'alcool-stupéfiants-vitesse :

- noter le travail de la MILDT avec le CHU de Nancy sur l'acuité visuelle liée à la consommation du cannabis
- utiliser la méthode « démarche de santé publique » : analyse des causes, évaluations. Les travaux et propositions doivent être fondés sur des preuves

Concernant les deux roues, deux roues motorisés :

- aborder le partage de la route, notamment avec l'utilisateur vélo ; casque à vélo ;

- besoin de publicités plus pédagogiques à la télévision
- travailler en partenariat avec la commission Jeunes et Education routière

Concernant les outils technologiques et l'infrastructure :

- autoriser le limiteur s'adaptant à la vitesse autorisée (LAVIA)
- aborder la thématique de sécurité des infrastructures, signalétique, glissières de sécurité ; instances de concertation au plan local avec les services de secours et les communes pour identifier les endroits délicats
- commission sécurité routière existante au sein de l'association des maires de France
- travailler au plan local sur les accidents matériels, pour agir en prévention
- étudier partage de la route et mobilité durable, se déplacer autrement

Il convient également de bien connaître les réflexions en cours au niveau européen pour être en cohérence. On peut également s'inspirer des bonnes pratiques des autres pays. Il faut se méfier des chiffres concernant l'implication des divers facteurs en cause dans les accidents. Certains sont plus faciles à obtenir que d'autres : par exemple, l'alcoolémie est régulièrement testée, alors qu'il est beaucoup plus difficile de savoir si le conducteur téléphonait ou non au moment de l'accident.

Le Président Armand Jung rappelle que 39 propositions ont été établies par la mission parlementaire qu'il a présidée en 2011. Le lien vers le rapport sera transmis aux membres du CNSR, car certains éléments peuvent être repris directement dans le cadre des travaux des commissions. Le rapport de la mission parlementaire est le fruit d'une centaine d'heures d'audition. Il estime qu'il est important notamment que les Français se retrouvent dans les travaux du CNSR, qu'ils soient convaincus du bien-fondé des mesures en réponse aux risques encourus sur la route.

Conclusion de la séance :

Le Président Armand Jung conclut la séance en indiquant qu'il souhaite recevoir les fiches de candidature pour la participation aux commissions dans les 15 jours. Il reviendra aux présidents d'animer et d'organiser les commissions ainsi que de fixer leur rythme de réunions par simple courriel. Il insiste sur la nécessité de tenir le rythme de janvier – février 2013 pour la remise des premiers travaux et la tenue de la prochaine séance plénière du CNSR d'ici le 15 février 2013. Il rappelle les documents qui seront transmis sous une semaine aux membres du CNSR : la liste des membres du CNSR, le lien vers les documents de la mission parlementaire, les discours du ministre et du délégué interministériel à la sécurité routière, le projet de règlement intérieur du CNSR, une proposition de composition du comité des experts. Il veillera à maintenir un certain tempo dans les travaux du CNSR car il veut transmettre des propositions au Ministre dans les délais impartis. Il appartiendra ensuite au ministre d'établir le plan d'action. Il remercie les participants pour ce premier échange. Il indique sa satisfaction que la réinstallation du CNSR, qui était une des premières mesures que sa mission parlementaire avait recommandées, ait pu se tenir ce jour, sous sa présidence.